

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA MAIN-D'ŒUVRE

PIL—L'AFFECTATION DES CRÉDITS AUX CIRCONSCRIPTIONS

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Elle découle de la révélation très décourageante d'une pratique répréhensible suivie par le ministre et son ministère. En effet, des fonds affectés au PIL en 1972-1973, 106 millions sont allés aux libéraux et environ 69 millions aux conservateurs. Le premier cas témoigne d'un esprit partisan incontestable et le second indique qu'il n'y a pas de chômage dans les circonscriptions conservatrices. Afin de tirer au clair la réponse du ministre que je mets en cause, selon laquelle les fonds ont été envoyés aux circonscriptions, mais pas nécessairement dépensés dans ces mêmes circonscriptions, je me demande s'il peut éclaircir un point qui préoccupe tous les députés et nous dire si les chèques ou les emplois créés grâce au programme PIL vont aux circonscriptions électorales où le chômage est élevé?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les subventions sont versées au promoteur de l'initiative et, évidemment, elles sont payées par chèque. Ces chèques sont expédiés à l'adresse postale du promoteur ou à une adresse dans une circonscription ou l'autre, et c'est là le lieu du projet. Voilà ce qui constitue la base du calcul de la répartition des fonds entre les régions et les circonscriptions.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, l'explication fournie par le ministre est loin d'être satisfaisante. Étant donné que le ministre a déclaré à la Chambre le 8 novembre, que l'affectation des fonds dans le cadre du programme PIL se fonderait sur ce qu'on appelle les «zones de chômage élevé» et qu'il a déclaré récemment que le principal facteur dans l'attribution des subventions est l'évaluation des taux de chômage, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi les fonds n'ont pas été accordés en fonction du chômage élevé qui sévit dans certaines régions, comme en témoignent les circonscriptions du ministre d'État chargé des Affaires urbaines et du président du Conseil du Trésor. Les fonds sont allés à ces circonscriptions mais, pour une raison ou pour une autre, sont passés à d'autres régions. Quelle est la réponse?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé l'autre jour, le député persiste à confondre les deux années financières. Il parle d'une déclaration que j'ai faite en novembre et qui s'applique à l'affectation pour le programme d'initiatives locales de 1973-1974, tandis qu'il a fait état antérieurement de l'année 1972-1973, dont les détails ont été déposés à la Chambre l'autre jour.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Étant donné que le gouvernement procède à une révision générale de tous les programmes de sécurité sociale qui aboutira vraisemblablement à un programme permanent de création d'emplois, et afin de se défaire de cette pratique répréhensible et de ces méthodes douteuses, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que tout programme de ce genre sera institué par voie législative, de sorte que les députés pourront avoir leur mot à dire?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, lorsque les détails du programme d'emploi communautaire auront été arrêtés, ils

Questions orales

seront, bien sûr, soumis à l'examen de la Chambre sous une forme ou une autre.

* * *

● (1440)

LA CONSOMMATION

DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE POUR UNE RÉDUCTION FORCÉE DES BÉNÉFICES DES PRINCIPALES CHAÎNES D'ALIMENTATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Compte tenu des bénéfices élevés récemment réalisés par les principaux détaillants en alimentation, et en vue de réduire le prix des denrées alimentaires, le gouvernement envisagerait-il de suivre l'exemple de la Commission britannique des prix et d'ordonner à ces détaillants de réduire leur marge bénéficiaire de 10 p. 100?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, nous ne disposons pas d'un système général de contrôle des prix contrairement au Royaume-Uni qui l'a conservé du précédent gouvernement conservateur, système dont l'échec a fait perdre le pouvoir à ce gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: La représentante a parlé de l'adoption de cette politique. Il est évident que le gouvernement ne manque pas d'étudier toutes les possibilités.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je ne parlais pas d'un système général de contrôle des prix, mais d'une mesure sélective exhortant les principales chaînes d'alimentation à réduire leurs bénéfices de 10 p. 100. Le ministre pourrait-il essayer de répondre à cette question?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler que la mesure évoquée par l'honorable représentante a été prise dans le cadre d'un système général de contrôle mis en application par le précédent gouvernement conservateur britannique. Comme je le disais, c'est une décision qu'il nous est possible de prendre en considération.

* * *

LES FINANCES

L'OPPORTUNITÉ D'UN IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES DES CHAÎNES D'ALIMENTATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre de la Consommation et des Corporations considère ma question sélectivement, j'adresserai une question supplémentaire au ministre des Finances. Étant donné l'apparente réticence du ministre de la Consommation et des Corporations à envisager la mesure que je suggère, le gouvernement envisagerait-il l'application d'un impôt sur les bénéfices excédentaires des principales chaînes d'alimentation à titre de solution de rechange?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le gouvernement examine un certain nombre de solutions possibles. Je ne puis ni confirmer ni